

Cinglant veto d'Esther Kamatari au rapatriement de la dépouille de Mwambutsa

Réveil FM International, 19 janvier 2015 Genève : Princesse Esther Kamatari s'oppose à l'exhumation de la dépouille du Roi Mwambutsa IV Par Freddy Mulongo Qui s'y frotte, s'y pique ! Princesse Esther Kamatari (photo) s'offusque, s'oppose et dénonce le deal de Mme Collette Berete Uwimana et du Gouvernement du Burundi pour exhumer la dépouille du Roi Mwambutsa IV à Genève pour la rapatrier à Bujumbura pour une prétendue conciliation nationale. Son cinglant veto contre les manigances politico-politiciennes, Princesse Esther Kamatari le fait connaître dans cette lettre que la rédaction de Réveil FM International met à votre disposition.

J'ai pris connaissance de l'article publié dans votre organe de presse, La tribune de Genève, en date du 16 Janvier 2015 sous l'intitulé « Remous autour de la tombe vide du Roi : Le Burundi veut récupérer la dépouille du monarque nièce s'y oppose mais laisse une porte ouverte ». Cet article et le précédent paru dans votre tirage du 12 Janvier 2015 contiennent plusieurs informations qui sont inexactes et tendancieux et dont l'effet serait de nature à informer votre lectorat et à porter préjudice à ma personne. Conformément au prescrit des articles 28g et suivants du Code Civil Suisse, je vous prie de publier ce droit de réponse dans toute son intégralité afin d'apporter des précisions de nature à établir la vérité.

1. Je ne suis pas candidate aux élections politiques du Burundi en 2015. Je ne suis, tout d'abord, nullement candidate aux élections présidentielles et parlementaires devant se tenir au Burundi en Juin de cette année. Dans un raisonnement a contrario, si le retour de la dépouille mortelle du Roi au Burundi était réellement considéré comme un facteur de conciliation nationale, en tant que candidate à la présidence, je n'aurais surtout pas empêché ledit retour. De fait, cette démarche aurait pu supposément me faire perdre une part de lectorat au sein de la population burundaise, d'où l'absurdité du motif que mon engagement dans la procédure civile serait fondé sur une pseudo-candidature aux élections présidentielles de 2015.
2. Le motif que le retour de la dépouille mortelle serait un facteur de conciliation Je conteste formellement que ce motif de conciliation nationale soit la cause qui est à l'origine de l'exhumation de la dépouille du Roi Mwambutsa IV par Mme Collette Berete Uwimana et le Gouvernement du Burundi. Je vous prie de prendre connaissance de la copie de la lettre que le Directeur de Cabinet du Président de la République du Burundi m'a adressée en date du 6 Juin 2012. Dans aucun des paragraphes de ladite lettre, il apparaît que le Gouvernement du Burundi est soucieux de la conciliation nationale au Burundi. Par contre, il avait initialement pris pour argument une prétendue, et évidemment fantaisiste, désaffectation du cimetière de Meyrin pour justifier de l'exhumation de la dépouille du défunt Monarque en date du 15 mai 2012. Au décès du Roi, en 1977, le Président burundais Jean-Baptiste Bagaza avait souhaité le rapatriement de la dépouille royale. Ce dernier n'avait finalement pas eu lieu, dès lors que le Président en place a pris connaissance du testament laissé par sa Majesté le Roi Mwambutsa IV et l'a respecté.
3. La présente n'agit pas au nom du peuple Burundais Les déclarations de la présente tendant à affirmer que je suis la seule à m'opposer au rapatriement de la dépouille mortelle du Roi et qu'elle agit au nom du peuple burundais sont contredites par les faits. C'est en effet une association pour la protection des droits de l'Homme burundaise qui a déposé une plainte auprès du Ministre public Genevois ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale. D'autre part, je reçois régulièrement plusieurs correspondances et messages de la part de leaders de la société civile burundaise et de partis politiques au Burundi qui souscrivent à cette procédure judiciaire et me soutiennent dans cette démarche de faire respecter les dernières volontés du Roi Mwambutsa IV.
4. Les dernières volontés du Roi relatives au lieu de son enterrement sont de stricte interprétation et ne sont pas négociables. J'ai été profondément surprise par la publication de votre article dont l'intitulé « Remous autour de la tombe vide du Roi » laisse supposer que je serais disposée à négocier un retour au Burundi de la dépouille du Roi Mwambutsa IV. Je tiens ici à préciser que je n'ai aucune prérogative, ni un quelconque mandat de négocier les dernières volontés du Roi Mwambutsa IV. Personne ni moi-même ni aucune autre personne jouissant d'une filiation directe ou indirecte au défunt Roi n'a les prérogatives d'outrepasser les dernières volontés du Monarque transcrites dans son testament. Mon unique objectif dans la procédure civile actuellement pendante est de faire respecter les ultimes volontés de mon oncle, dont j'étais proche, au point de lui rendre visite à Genève alors qu'il luttait contre la maladie qui finira par l'emporter. Je suis en cela soutenue par l'ancienne compagne du Roi, concubine qui a vécu avec lui de ce dernier pendant quasiment tout son exil (dès juillet 1966), soit du mois d'avril 1968 jusqu'à sa mort en 1977, à Genève. C'est uniquement dans ce but que j'ai poursuivi devant le Tribunal de première instance d'une action en cessation de l'atteinte, juridiction qui devra faire respecter les dernières volontés du Monarque et non spéculer sur les enjeux d'une quelconque conciliation nationale. Je ne suis donc, contrairement aux affirmations de Me Alain Marti par devant les juridictions pénales, aucunement une intrigante qui poursuivrait des aspirations politiques propres à travers mes démarches judiciaires. Au contraire, je lutte pour que soient respectées les dernières volontés d'un Monarque condamné à l'exil par les soubresauts politiques connus par son pays, dont le plus récent vise précisément à les violer. Je ne suis donc, contrairement aux affirmations de Me Alain Marti par devant les juridictions pénales, aucunement une intrigante qui poursuivrait des aspirations politiques propres à travers mes démarches judiciaires. Au contraire, je lutte pour que soient respectées les dernières volontés d'un Monarque condamné à l'exil par les soubresauts politiques connus par son pays, dont le plus récent vise précisément à les violer.

Princesses Esther Kamatari